

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cristina Montanaro

<https://www.cadre21.org/membres/860c33191df1264cea2150fe>

Date d'obtention : 2024-02-21 20:07:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de bien encadrer et uniformiser les interventions au regard de la problématique de sextage chez les adolescents des écoles secondaires. La trousse d'intervention offre aux intervenants scolaires les outils nécessaires afin qu'ils puissent agir rapidement et efficacement auprès de la victime et de tout autre jeune impliqué. À noter que les intervenants scolaires ne sont pas mandataires du service de police, mais ils opèrent conformément à la LIP. Grâce à cette méthode, les écoles, les policiers et les intervenants du milieu judiciaire peuvent intervenir de manière coordonnée, car les rôles sont bien définis. De plus, la méthode permet d'intervenir adéquatement auprès des parents et prévoit des documents de prévention et d'information conçus pour eux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront rapides et efficaces grâce à la trousse d'intervention qui offre un mode d'emploi facile à utiliser. Je sais que l'équipe d'intervenants de l'école doit également avoir suivi cette formation pour pouvoir utiliser la trousse d'intervention, donc leurs interventions seront guidées pas à pas et facilitées par plusieurs outils.

En fait, ce cadre me permet d'avoir confiance dans mes interventions, de savoir que les bons gestes seront posés, donc d'être à l'aise dans les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois jamais consulter le contenu de l'appareil électronique des élèves concernés. Je dois agir rapidement afin de limiter les dégâts c'est-à-dire la diffusion et le transfert des images, des messages. Je dois être consciente des conséquences des sextos dans la vie de la victime, des témoins, de l'instigateur, des parents, donc je dois agir avec bienveillance et empathie. De plus, je ne dois pas oublier que mon intervention auprès des élèves doit être éducative, car nous sommes en milieu scolaire.